

EXTRAIT DU REGISTRE DES DE

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_01-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

Michèle Roy, Administratrice

Jacqueline Pasin, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Gérard Ferrand, Administrateur

Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale

François Diot, Conseiller Municipal

DEL16102025-01

CREATION DE POSTES NECESSAIRES AU FUTUR SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE DU CCAS DE NEVERS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022 portant sur la réforme des services à domicile,

Vu le Décret n°2023-608 du 13 juillet 2023,

Vu la délibération n°DEL11092025-05 du 11 septembre 2025, autorisant le dépôt de la demande d'autorisation de création d'un Service Autonomie à Domicile mixte,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16 octobre 2025,

Considérant la réforme des services à domicile qui oblige le SSIAD à s'adosser à un service d'aide,

Considérant que les démarches effectuées par le CCAS auprès des partenaires existants sur le territoire conduisent le CCAS à disposer de son propre service d'aide à domicile intégré au SSIAD actuel, pour créer un "Service Autonomie à Domicile Mixte",

Considérant que pour ce faire, une demande d'autorisation doit être déposée auprès de l'ARS et du Conseil Départemental, formalisée par un dossier portant sur les différents aspects du cahier des charges du "Service Autonomie à Domicile Mixte", définis par décret,

Considérant que l'étude réalisée et les nécessités de continuité de service conduisent à organiser le service "Aide" avec 3 postes d'"Intervenant à Domicile" à temps non complet et 1 poste de Responsable de Secteur "Aide à Domicile"

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De créer pour le futur "Service Autonomie à Domicile Mixte" du CCAS, soumis à validation de l'ARS et du Conseil Départemental :
 - 1 poste de Responsable de Secteur "Aide à Domicile" à temps non complet, 0,5 ETP, Catégorie B "Aide-Soignant"
 - 3 postes d'"Agent Social", à temps non complet, 0,5 ETP chacun, Catégorie C, pour les missions d'"Intervenant à Domicile",
- D'intégrer ces postes au tableau des emplois,
- D'autoriser le Président à :
 - Pourvoir ces emplois par des agents non titulaires, si le recrutement ne peut s'effectuer dans les conditions statutaires, telles que définies dans la délibération correspondante,
 - Signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_02-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

Michèle Roy, Administratrice

Jacqueline Pasin, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Gérard Ferrand, Administrateur

Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale

François Diot, Conseiller Municipal

DEL16102025-02

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération DEL11092025-01 du 11 septembre 2025, portant sur la dernière actualisation du tableau des emplois,

Vu la délibération DEL16102025-01 du 16 octobre 2025, portant sur la création de postes pour le futur "Service Autonomie à Domicile Mixte" du CCAS,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16 octobre 2025,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois, occasionnée par la création de postes nécessaires pour le futur "Service Autonomie à Domicile Mixte" (SADM) du CCAS, à savoir :

— 1 poste d'"Aide-Soignant" à temps non complet, 0,5 ETP, pour les missions de Responsable de Secteur "Aide à Domicile",

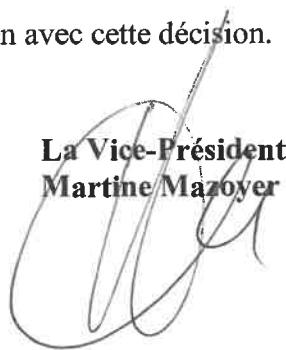
— 3 postes d'"Agent Social", à temps non complet, 0,5 ETP, pour les missions d'"Intervenant à Domicile",

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De procéder à l'actualisation du tableau des emplois,
- D'approuver le tableau des emplois annexé au présent rapport en vigueur au 16/10/2025,
- De procéder aux déclarations de l'avis de vacances de poste, en cas d'agrément du futur "Service Autonomie à Domicile Mixte" du CCAS,
- De pourvoir aux emplois selon les conditions statutaires de recrutement et en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, de procéder au recrutement d'un agent contractuel, dans les conditions définies par le Code Général de la Fonction Publique (CH. II, art. 332 – 1 à 332-28), au regard de la grille de traitement des grades cibles de ces emplois,
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_03-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

Michèle Roy, Administratrice

Jacqueline Pasin, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Gérard Ferrand, Administrateur

Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale

François Diot, Conseiller Municipal

DEL16102025-03

ACHAT D'UN VEHICULE AU SIEGE DU CCAS DE NEVERS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Considérant les besoins de véhicules au siège du CCAS renforcés par le développement de l'action "Veille Sociale Séniors",

Considérant l'existence au sein de la flotte automobile du SSIAD, d'un véhicule répondant aux besoins des personnels du siège,

Considérant que la vente de ce véhicule représente une ressource financière pour le SSIAD,
Considérant l'obligation de verdissement du parc automobile du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser l'achat du véhicule CITROËN AMI – GV-375-DF – Mise en service le 15/02/2024 pour la somme de 6 500 €
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal du CCAS

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_04-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

Michèle Roy, Administratrice

Jacqueline Pasin, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Gérard Ferrand, Administrateur

Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale

François Diot, Conseiller Municipal

DEL16102025-04

ACHAT D'UN VEHICULE AFFECTE AUX MISSIONS DE L'AGENT TECHNIQUE DU CCAS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL26012023-03 du 26 janvier 2023, relative à la prestation "Petits Bricolages",

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du véhicule affecté aux missions de l'agent technique du CCAS afin que celui-ci dispose d'un équipement conforme et adapté à ses missions,

Considérant la proposition reçue suite à la consultation effectuée par le service "Parc et Transport" de la Ville de Nevers au titre de la fonction mutualisée,

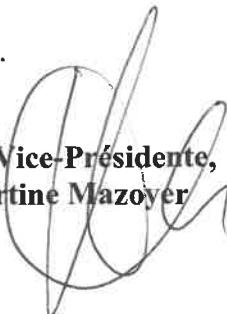
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser l'achat du véhicule **CITROËN Berlingo Van Fourgon BlueHDI 100 S&S BVM6** pour la somme de **22 962.16 €** (carte grise incluse),
- D'autoriser la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité par 10 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_05-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

François Diot, Conseiller Municipal

Michèle Roy, Administratrice

Jacqueline Pasin, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Gérard Ferrand, Administrateur

Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale

DEL16102025-05

ACTUALISATION DU LIVRET D'ACCUEIL ET DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DU CCAS DE NEVERS

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.311-3, L.311-4, L.311-7, R.311-33 à R.311-37,

Vu la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) en matière de bientraitance et d'exercice des droits des usagers,

Considérant que le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont des outils essentiels pour garantir l'information, la participation et la protection des droits des personnes prises en soins par le SSIAD,

Considérant qu'il convient de mettre à jour régulièrement ces documents afin d'intégrer les évolutions réglementaires, les recommandations de bonnes pratiques et les modalités actuelles de fonctionnement du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement du SSIAD, tels que présentés en annexe à la présente délibération.

- D'autoriser la diffusion de ces documents révisés à l'ensemble des bénéficiaires et leurs familles conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- D'autoriser le Président du CCAS à les signer ainsi que tout document en rapport avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_06-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

François Diot, Conseiller Municipal

Michèle Roy, Administratrice

Jacqueline Pasin, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Gérard Ferrand, Administrateur

Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale

DEL16102025-06

CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE LE CCAS DE NEVERS ET LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE LA NIEVRE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L.6132-1 et L.6134-1 du Code de la Santé Publique,

Vu la convention constitutive du GHT de la Nièvre entre les établissements à compter du 29 août 2016,

Considérant l'intérêt pour le SSIAD porté par le CCAS de Nevers de s'adoindre les possibilités d'actions partenariales proposées par le GHT de la Nièvre,

Considérant la nécessité de formaliser ces collaborations au moyen de la convention élaborée, en renouvellement de la précédente devenue caduque en raison du transfert de gestion des établissements EHPAD "Daniel Benoist" et Résidence Autonomie "La Roseraie",

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– De valider les termes de la convention soumise qui prévoit des coopérations possibles en matière de formation, de partage d'outils et d'élaboration de protocoles pour fluidifier le parcours des patients entre le SSIAD et les établissements du GHT,

– D'autoriser la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer cette convention et tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_07-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
François Diot, Conseiller Municipal
Michèle Roy, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale

DEL16102025-07

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SSIAD

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Considérant la nécessité de renouveler un véhicule pour la réalisation des interventions du SSIAD,
Considérant l'obligation de verdissement du parc automobile du SSIAD,

Considérant la proposition reçue suite à la consultation effectuée par le service "Parc et Transport" de la Ville de Nevers, au titre de la fonction mutualisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser l'achat du véhicule **FIAT 500 Electrique**, immatriculé GJ-040-TM, mis en circulation le 30/09/2022, proposé par la société CITROËN, pour la somme de **17 000 €**,
- D'autoriser la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2025 du SSIAD.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_08-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

François Diot, Conseiller Municipal

Michèle Roy, Administratrice

Jacqueline Pasin, Administratrice

Nathalie Gemza, Administratrice

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

Gérard Ferrand, Administrateur

Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Myriam Bertrand, Conseillère Municipale

DEL16102025-08

PROTOCOLE PARTENARIAL DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE EN PERIODE HIVERNALE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant les missions du CCAS en matière de lutte contre le non recours et sa volonté d'"aller vers" les publics,

Considérant l'implication des travailleurs sociaux du Pôle Solidarités-Insertion du CCAS dans la nouvelle organisation de la distribution alimentaire hivernale en faveur des personnes sans domicile fixe aux côtés de l'ASEM et de Pagode,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider les termes du protocole présenté qui prévoit les engagements de chaque partenaire impliqué dans la nouvelle organisation de la distribution alimentaire hivernale, à destination des publics sans domicile fixe, et notamment pour le CCAS, la participation chaque vendredi après-midi d'un travailleur social,
- D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer le protocole ainsi que tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION

Séance du 16 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20251016-DEL16102025_09-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
François Diot, Conseiller Municipal
Michèle Roy, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal – procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale

DEL16102025-09

VENTE DE BIEN REFORMÉ SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHÈRES AGORASTORE

Exposé,

Vu le Code de l’Action Sociale et des familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°DEL11092025-3 prise par le Conseil d’Administration du CCAS en date du 11 septembre 2025 portant sur l’adhésion du CCAS à la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE, permettant la vente en ligne de biens mobiliers réformés,

Considérant l’adhésion du CCAS à la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE, permettant la vente en ligne de biens mobiliers réformés,

Considérant que cette organisation permet de valoriser et recycler les matériels devenus inutiles et génère en toute transparence une source de recettes,

Considérant que le CCAS doit procéder au renouvellement d’un véhicule du siège du CCAS,

Considérant que la vente de ce véhicule représente une opportunité de réemploi pour la population et une ressource pour le CCAS (prix de départ fixé à 1 500 €),

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver le principe de vente du véhicule **CITROËN BERLINGO – AJ- 807-KZ** Mise en service le 07/10/2010,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

